



Comité Régional « NORMANDIE BALL-TRAP »

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Janvier 2023.

Le Comité Régional Normandie Ball-Trap s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 21 Janvier 2023 sur convocation de son Président, à Putot en Auge.

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 10 h 25

Dominique LEMONNIER souhaite la bienvenue à tous. Présente comme il est de coutume les Vœux pour cette Nouvelle Année, qu'elle apporte à chacun tout ce qu'il peut désirer pour lui et pour les siens ainsi qu'une bonne année sportive.

Une minute de silence est observée pour nos amis disparus en 2022. Philippe Hervieu (Pdt du BTC Le Marais).

Sont présents ou représentés: BTC Patrinotes, B.T.Caen-Suisse-Normande, BT Orbec, E.S. Falaisienne, ASPTT Évreux, BTC du Plateau, BT. Andrésien, US Rugles, AS Breteuil, A.S.T.A.C, BTC Carentanais, BT Argentan, CE Total Normandie Sport, C.T. La Cavée Mallet, BTC Jumiégeois, Inter-club des Pétroles, BTC Rouen.

Excusés : Tirs et Loisirs, BTC Conches, ASBT Pirou, CT Rouennais, CO Renault Sandouville, AS Flexi France.

Absents: Les Soucoupes Volantes, BTC du Marais, ASBT St Paterne, TA Pigeons de la Risle, BTC Alençon, AC Renault Cléon.

Le nombre de voix représentées est de 57 sur 85, le quorum étant atteint, l'assemblée peut raisonnablement statuer.

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale 2023. Vous êtes encore cette année, nombreux à vous être déplacé pour cet événement majeur de la vie associative. Concernant les réponses à la participation à cette réunion, n'hésitez pas à me les renvoyer par internet. Maintenant ce mode de communication étant entré dans les mœurs, utilisez-le. Il n'y a rien de plus désagréable que d'apprendre par la bande ou "radio stand" les nouvelles, qui de plus, sont généralement pas très agréables dans ces cas là. Alors faites circuler les informations. Rien ne vous empêche d'en signaler la confidentialité.

Je remercie une nouvelle fois, les Clubs où je me suis rendu lors de la Saison 2022 pour les différents Championnats de Ligue pour L'ACCUEIL qu'ils m'ont réservé. Je fais généralement mon possible pour être présent lors des compétitions. Même si je pense ne pas être présent aussi souvent que je le désirerai, tout en faisant le maximum. Force est de noter, qu'il y a toujours un membre du Comité directeur pour me représenter et excuser mon absence. Sachant que c'est un plaisir toujours renouvelé d'être en contact avec les tireurs, cela permet d'apporter des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser et dans le cas contraire d'essayer de faire remonter les informations pour obtenir des réponses. Mais aussi pour écouter vos suggestions qui sont toujours aussi insuffisantes à mon goût.

Le Comité Directeur du Comité Régional n'étant pas complet, il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver l'adjonction de Jessy TREMPU (E.S.Falaisie). Celui-ci s'occupant de la gestion du site internet qu'il a créé et de la gestion des Compétitions sur HKTrap, en cas de besoin. Son incorporation étant conforme aux différents articles des Statuts, même s'il n'est pas prévu d'ajouter des membres en cours de mandat. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Le Président ayant demandé si quelqu'un souhaitait que ce vote se déroule à bulletin secret. Aucune demande n'ayant été faite, il a été retenu le vote à main levée. Bienvenue à ce nouveau membre.

Rapport Moral.

La Ligue comptait en 2022: 29 Clubs cotisant comme en 2021. Le nombre de Licenciés est en forte hausse pour 2022. Il passe de 1855 en 2021 à 2031 en 2022, soit une hausse de 176 licences soit 9.5%. Ces chiffres reflètent la tendance Nationale.

La pandémie ayant été mise en sourdine, nous avons pu organiser les Championnats de Ligue dans de bonnes conditions. Si ce n'est la Ligue de Compak Sporting qui a été perturbée par un gros orage qui n'a pas permis l'organisation du second jour. Le stand ayant eu de gros dégâts matériels. Il est à noter, que la participation 2022 aux différents championnats a été équivalente aux années précédentes.

Le Président signale que **l'Assemblée Générale de la FFBT aura lieu le 4 Mars prochain**, il engage vivement chaque représentant de club à y participer. Dans le cas contraire, pensez à faire parvenir vos pouvoirs soit à votre Président de Comité Départemental, soit à un représentant de votre département, en vous assurant de sa présence effective à cette réunion, ceci afin d'atteindre le quorum, de pouvoir délibérer en A.G. Il serait souhaitable que chaque département ait au moins un représentant, en possession des pouvoirs des clubs, ceci étant un minimum !!

Désormais, aucun document n'est distribué. Vous avez reçu par internet les différents documents, charge à vous de les imprimer pour les avoir en disponibilité.

La liste des licenciés de votre club est à consulter directement sur WebLice.

Quand à :

- La liste des correspondants des clubs!

-La liste des adresses Email des correspondants de Clubs.

Si il y a des erreurs concernant votre club, merci de les faire remonter pour correction et mise à jour.

Rapport Sportif

Ensuite, Dominique LEMONNIER reprend la parole pour la lecture du Palmarès 2022, que chaque tireur peut consulter près de son club. Une Mention toute particulière aux performances réalisées par nos tireurs qui ont représenté la Normandie au niveau international, lors de leur participation aux Équipes de France des différentes disciplines, mais aussi des participations individuelles, puisque nous avons eu en 2022 des Compétitions Internationales en France.

Remboursement des engagements aux Championnats de France :

Il est rappelé que les engagements des championnats de France sont remboursés aux clubs, jusqu'à la cinquième place en série et en catégories (décision AG 2018,) à charge aux clubs de les faire suivre aux tireurs. Précision supplémentaire, ce remboursement n'a pas lieu pour les Championnats Internationaux. Pour les Dames, Juniors et Cadets leur engagement est remboursé, à partir du moment où il y a participation effective.

Rapport Financier

Dominique LEMONNIER donne alors la parole au Trésorier Dominique GROGNET pour la lecture du Compte d'exploitation qui fait ressortir un excédent de 8585 € pour 2022 qui est dû en grande partie au fait que la mise en place de WebLice a économisé beaucoup de travail et beaucoup de courriers couteux.

Quitus est demandé par le Président, il est donné à l'unanimité. Et le trésorier est applaudi par l'assemblée pour l'ensemble de son travail COLOSSAL.

Présentation du bilan prévisionnel 2023, qui est adopté à l'unanimité.

LICENCES 2023

La cotisation de la FFBT est **comprise entre** (50 € et 200€)* + 60 € pour le Comité Régional.

***Minimum 50€, à partir du 51° licencié 1€ par licencié, au-delà de 200 licenciés 200€.**

Le prix de la licence pour 2023 a été augmenté de 5€, soit une licence Adulte à 65€. Pour les jeunes, il reste à 30€. Il faut ajouter les 2€ au titre de la défense des clubs. Pour ceux qui désirent une couverture supérieure, l'assurance à 6€ ou 8€ suivant l'option choisie.

Il faut ajouter 12€ pour l'abonnement à la revue qui devront être réglés avec la licence!! (Elle a subit une augmentation de 1€, ce qui n'est pas étonnant au vu de la qualité des composants).

La cotisation "Fond de Défense des Stands" est maintenue à 2€. Chaque tireur verse 2€ lors de la prise de licence, chaque club verse 2€ par licencié, le Comité Régional verse 2€ par licencié et enfin la FFBT verse 2€ par licencié.

La cotisation Comité Régional est de 60€ (A.G 2014). Pour 2022, elle vous sera prélevée avec votre premier bordereau d'envoi de licences à la Fédération. Pour ceux qui l'auraient oublié, **je vous rappelle que cette cotisation doit OBLIGATOIREMENT être réglée.** Mais maintenant avec le prélèvement direct par la FFBT, vous ne pouvez plus y échapper.

INFO:

Sur "WebLice" vérifiez bien toutes les infos concernant le licencié. Surtout l'adresse et l'adresse Email. Désormais, si ces informations n'apparaissent pas, vous ne pouvez pas valider la licence.

Il n'y a plus de carnets d'assurances journalières. Elles sont dématérialisées, via l'application FFBT, sur support numérique (Smartphone, tablette ou ordinateur). Vous devez automatiquement procéder au contrôle FINIADA (c'est une application de la loi de Juin 2019, modifiée en Juillet 2020). Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faut bien aller jusqu'au bout de la procédure pour finaliser cette assurance. Dans le cas contraire, le tireur en serait dépourvu et en cas d'accident vous serez tenu pour responsable.

Le prélèvement se fait directement sur votre compte Weblice, avec une cession de 1,50€ pour le club et 0,50€ sont reversés au Comité Régional. Règlement chaque trimestre.

Le calendrier déjà préparé lors de la réunion du Comité Directeur du matin est complété avec les attributions des Compétitions à chaque Club qui en avait fait la demande au préalable. Vous le trouverez en annexe, présenté sous la forme d'un calendrier "Fosse" et un calendrier "Parcours".

Avant d'aborder les Championnats et les diverses compétitions régionales, une précision importante du point de vue tarifaire. Au vu des diverses augmentations des matériaux et des dispositifs utilisés, la FFBT propose une augmentation générale des tarifs compétitions de 5€. 3€ pour le club organisateur et 2€ pour le Comité Régional. Au vu de l'état général des finances de notre Comité Régional, il a été décidé en réunion de Comité Directeur de réduire la part du Comité Régional afin de ne pas augmenter les tarifs. Toutes les charges seront supportées par le Comité Régional. Un point sera fait en fin de saison sur l'état des finances. Cette proposition est votée à l'unanimité par l'A.G.

Championnats de Ligue :

INSCRIPTIONS aux Championnats de Ligue :

Depuis qu'un contrat a été signé avec la société « InscriptionWeb » en Novembre 2019, avec l'accord du Comité Directeur, les inscriptions se font sur internet.

Désormais les inscriptions se feront directement sur le site de cette société (avec un lien sur le site du Comité Régional), avec paiement en ligne par Carte Bancaire. Le tireur qui désirera participer à un Championnat de Ligue devra s'engager directement de cette manière. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au Lundi soir avant la Compétition. Ensuite, le tirage au sort sera effectué par la personne habilitée au sein du Comité Directeur et ce tirage au sort sera mis en ligne sur le site Régional et envoyé aux Clubs pour diffusion à leurs tireurs.

Le fichier de la Compétition sera transmis au Club organisateur le mardi soir ou le mercredi dans la journée, afin que celui-ci puisse imprimer les dossards, les feuilles de marque.... Et tous les documents nécessaires à l'organisation du Championnat.

Le règlement des engagements au Club organisateur sera ensuite transmis par virement dans les quatre à cinq jours qui suivent la fin de la Compétition. (Merci aux Clubs Organisateurs de transmettre un RIB à notre trésorier.

NOUVEAUTE : Pour 2023, les réservations de repas se feront sur le site, en même temps que l'inscription. Le prix arrêté est de 17€ le repas (Entrée, Plat, Dessert, Eau et Café compris). La commission retenue par InscriptionWeb sera réglée par le Comité Régional. Les 17€ seront reversés au club organisateur. **Aucune réservation de repas ne se fera le jour de la Compétition (pensez à vos accompagnants).**

En 2022, le système a bien fonctionné. Il n'y a pas eu de baisse de participation. Par contre les inscriptions ont été faites tardivement. Est-ce dû au contexte encore ambigu ?

Il y a eu en fin de saison, pour les Trophées, un petit couac. Il était dû à une panne du serveur qui ensuite n'a pas reconnu les liens et renvoyait à la journée demandée, il fallait faire le tri pour trouver la bonne compétition. Renseignements pris, cet état de fait ne devrait pas se reproduire, après mise à jour et modification du site, il devrait désormais reconnaître automatiquement les liens.

Nous sommes conscient que cette formule perturbe encore quelques uns de vos licenciés. Aussi avons-nous besoin de votre aide précieuse auprès d'eux. Pensez à inciter et n'hésitez pas à rappeler aux tireurs de s'inscrire pour les Championnats, car aucune inscription ne sera faite après la fin de session internet !!!

TARIFS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE:

La répartition est la suivante :

	Prix	Plateaux	Organis.	C.R.	FFBT
F.U. – D.T.L.	€ 45	= € 24(24)	€ 7.30	€ 5.70 (8.70)	€ 8.00
P.CH.	€ 52	= € 31(28)	€ 7.30	€ 5.70 (8.70)	€ 8.00
C.S.	€ 52	= € 31(28)	€ 7.30	€ 5.70 (8.70)	€ 8.00
E.S.	€ 43	= € 30(27)	€ 7.30	€ 5.70 (8.70)	

+3€ pour le Club organisateur

Désormais, le montant total (F.U ou DTL : 45€, PCH ou C.S: 52€, E.S : 43€) est à régler lors de l'inscription. Les Dames ne règlent que les plateaux et les jeunes ont accès gratuitement aux Championnats de Ligue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. (Décision A.G 2018.).

L'évolution du système, fait qu'il a été décidé de modifier la répartition pour 2023. Le club organisateur touche donc comme au paravent, la partie plateaux et organisation. Ce qui représente une augmentation de 3€ par participant. Le plafond de tarifs des entraînements ont été augmentés de 1€.

Les entraînements la veille de la Compétition, pour les tireurs inscrits ainsi que pour les arbitres ne doivent en aucun cas excéder: **€ 6,00** pour les F.U./D.T.L et **€ 8,70** pour les P.CH./C.S./E.S **Pour bénéficier de ce tarif, signalez votre participation au Championnat du lendemain en cas d'oubli, cela évite les problèmes !!**

Il est rappelé que les Dames et les Juniors/cadets ne paient pas l'engagement des Championnats de Ligue, les Dames doivent régler les plateaux, ceux des Juniors/Cadets sont payés par le Comité Régional. **En ce qui concerne les Championnats Départementaux, les plateaux sont dus par tous.** (Il serait bien que les Comités Départementaux paient ceux des Juniors/Cadets).

RAPPEL:

Des BARRAGES doivent être tirés dans toutes les séries et catégories, sauf pour les équipes.

Organisation des Championnats de Ligue 2023.

F.U: - 2Fosses. *(Au vu de la baisse de participation à la F.U il a été décidé de tenter d'organiser sur un stand à deux fosses. Ceci afin d'ouvrir à d'autres clubs et de diversifier les possibilités en variant les lieux.)*

Avec un maximum de 84 tireurs par journée.

- Le Samedi: - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.

- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

D.T.L: - 4 Fosses .

- Le Samedi: - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.

- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

Parcours: - 6 ou 8 Postes de tir *(suivant les disponibilités du stand, avec une préférence pour 8 postes).*

- Le Samedi: - Les 2°, 3° et 4° séries

- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

Exceptionnellement, pour 2023, le Championnat de Parcours sera organisé sur des lignes de 3 Postes. Ceci afin de permettre au Club des Fiefs Mancels d'organiser cette Compétition. Il est évident que dès que les installations du Stand le permettront, on reviendra à une organisation conventionnelle sur des lignes de 4 postes (Stand de Falaise,.....).

C.S: - 4 Compaks.

- Le Samedi: - Les 2°, 3° et 4° séries

- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories

SI LE NOMBRE D'INSCRITS au Parcours ou au Compak Sporting n'excédait pas 132, la compétition serait organisée en une seule journée !! Mesure adoptée à l'unanimité de l'A.G.2009.

Il sera procédé à deux remises, une le Samedi soir et une le Dimanche soir, celle-ci incluant le scratch et les équipes. Les tireurs ne tirant pas le jour prévu, seront tous classés hors-concours, ils n'apparaîtront qu'au scratch, ceci afin de pouvoir participer aux Championnats de France !! Les tireurs Hors-Concours ne pourront faire partie d'une équipe de Club. ET NE POURRONT PARTICIPER A AUCUN PODIUM.
(Adopté à l'unanimité).

Attention, lors de la remise, seul les récipiendaires présents recevront leur médaille!!

Désormais, les équipes de Club de 3 tireurs seront composées automatiquement et seront prises en compte, **uniquement si l'engagement d'une équipe a été réglé avant la fin du premier tour de la compétition.** Notre système d'inscription en ligne ne permettant pas d'inscrire les équipes, celle-ci devra être réglée le matin de la compétition. Merci d'y penser. L'inscription de chaque équipe est de €15.00. Avec la mise en place de ce système, un Club ne peut inscrire qu'une seule équipe par Championnat.

Nouveauté : A compter de 2023, tout Club qui aura un minimum de trois inscrits se verra classé automatiquement en équipe de Club. A moins qu'il n'ait manifesté son désir de ne pas participer à ce classement. Soit par mail avant la Compétition, soit en le signalant le samedi matin avant la fin du premier tour. Sinon, il se verra réclamer d'office la somme de 15€.

Le Montant des équipes revient au Comité Régional.

Il est rappelé que tout tireur qui abandonne un Championnat de Ligue, se fait inscrire et ne se présente pas sans motif sera sanctionné et s'il récidive ne **pourra tirer le Championnat l'année suivante.**

L'organisation de telles compétitions demande un minimum de sérieux, aussi bien de la part des organisateurs que de la part des tireurs !!!

Tirage au Sort et Horaires : Sont fait par la personne du Comité Directeur du Comité Régional habilitée. **Elle fait suivre par Email aux Présidents de Clubs qui après réception ont à charge de faire suivre par Email aux tireurs concernés.** Les tirages au sort et horaires de passage sont consultables sur les sites Internet des Clubs et du Comité Régional par tous.

Les Clubs qui acceptent une compétition de Ligue pour la première fois ou pour une nouvelle discipline, devront obligatoirement organiser un Concours dans cette même discipline, afin qu'une vérification de l'ensemble des Installations conformes aux règlements, puisse être effectuée. [Cette année, au vu du calendrier très chargé, ceci ne sera pas possible,] une vérification des installations pourra avoir lieu lors d'une visite d'un membre du Comité Directeur ou d'un arbitre mandaté à cet effet.

Aucun entraînement d'une autre discipline ne peut avoir lieu le jour du championnat, tant que la remise des Médailles n'est pas terminée, ceci en respect du cahier des charges national.

Il a été l'an dernier, organisé un Pool Shoot, lors d'un Championnat de Ligue. Ceci, sans autorisation. Donc le Comité Directeur propose les règles suivantes:

-Un *Pool Shoot*, peut être organisé lors d'une compétition de Ligue. Dans les conditions suivantes. Tout d'abord il faut *l'accord du Responsable de la compétition*. En cas de réponse positive, *il ne peut commencer qu'après la fin du Premier tour et doit être terminé dès la fin du dernier tour de la compétition*. Il ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement de la compétition. Cas, où, s'il le juge opportun, le Responsable peut demander l'arrêt définitif de ce concours et une sanction sera prise envers l'organisateur. Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Jury de chaque compétition devra obligatoirement être constitué, dans la forme prévue au cahier des charges fédéral et être composé d'un Représentant des Tireurs qui devra siéger à la commission de discipline pour le Championnat concerné, dans le cas ou celle-ci serait saisie. Les coordonnées du Médecin de Garde le jour de la compétition devront être affichées sur le stand le jour de celle-ci.

RAPPEL : Lors des différents Championnats, Challenges et Trophées, **toute réclamation devra être faite, comme prévu au cahier des charges nationales, par écrit et accompagnée de la somme de 30€.**

Les dossards pour les Championnats de Ligue sont obligatoires.

RAPPEL : Pour toute Compétition inscrite au Calendrier (Comité Régional ou FFBT), la possession d'une licence en cours de validité est OBLIGATOIRE.

De même qu'il est totalement interdit d'organiser un concours dans une même discipline ou discipline connexe, le jour d'une Compétition Officielle.

Les Championnats Départementaux sont sous la responsabilité des Comités Départementaux. Une précision à ce sujet, le Comité Départemental attribue les Championnats aux différents stands de son département, mais les dates des Championnats sont fixés par le Comité Régional! (Précision apportée par la FFBT, voir Cahiers des Charges Fédéral). Suite aux décisions prises lors de la Réunion du Comité Régional du 08/11/2019, les dates sont impératives et ne peuvent être modifiées, sauf croisement entre les disciplines associées. Il n'y a aucun problème, si le Championnat se déroule le samedi, (pour des raisons de disponibilités d'ouvertures, par exemple).

Le tarif indiqué ci-dessous est le **maximum** à appliquer. Il est recommandé que tous les Départements s'alignent sur le même prix.

F.U./D.T.L. : **€.32** pour 100 plateaux P.CH./C.S. : **€.43** pour 100 Plateaux. Ces tarifs inclus le montant de l'engagement. Montant auquel il convient d'ajouter la cotisation au Comité Départemental, celle-ci étant 1€ à 2€ / tireurs.

Equipes de Club : 15€.

Chaque Club organisateur des Championnats Départementaux devra envoyer **les résultats sur papier**, ou par mail, après extraction au format PDF sur le logiciel HKTrap, dans la semaine qui suit, au Secrétaire de la Ligue, Lionel TOURGIS, ainsi qu'au Trésorier et au Président.

Précision supplémentaire : Pour les résultats, cliquer sur « tous Classements », ensuite sélectionner les catégories et séries du Championnat. Faire imprimer et « extraction PDF ». Ainsi les résultats complets sont envoyés en une seule fois et pour la mise en ligne, cela facilite le travail, car sinon il faut refaire la manip autant de fois qu'il ya de pages !

TARIFS DES CHALLENGES ET TROPHEES:

	Prix	Plateaux	Dot. Jour	C.R
CHALLENGE & TROPHEE :	€.40	€.30 (27)	€.7.60	€.2.40 (5.40)
TROPHEE COMPAK S. :	€.47	€.37 (34)	€.7.60	€.2.40 (5.40)

La dotation jour servira à payer les plateaux pour les Juniors et les Cadets, ceux-ci bénéficieront désormais de la gratuité lors de leur participation. (Décision de l'A.G. 2008 à l'Unanimité.).

Comme pour les Championnats de Ligue, le montant total (40€ ou 47€) est à régler à l'inscription et aucun remboursement ne sera fait en cas de non participation.

Le montant à régler pour l'équipe de Club est de 15€.

Les inscriptions se feront de la même manière que pour les Championnats de Ligue, directement sur le site internet utilisé à cet effet, avec paiement sécurisé en ligne.

Le Challenge DECAENS se tire en FU. Il se déroule en une seule journée et est limité à 84 inscrits. L'Arbitre responsable doit régler les 2 fosses le samedi après-midi, son dédommagement est identique aux Championnats de Ligue et quatre arbitres seront retenus par compétition. La meilleure équipe de Club remporte celui-ci et doit le gagner deux années de suite pour pouvoir le conserver.

Le Trophée de Normandie : Le Trophée de Fosse Universelle limité à 84 inscrits et celui de DTL limité à 70 inscrits. Ils se déroulent de la même façon que le Challenge. Ils sont OPEN, autrement dit ouvert à tous. Chaque Département de la Ligue devra à tour de rôle en assurer l'organisation dans la mesure du possible.

Depuis 2000, le Comité Régional fournit un Trophée qui sera remis en jeu chaque année et devra être gagné **deux** fois de suite par un tireur du même club pour être conservé. L'arbitrage se fait de la même façon que pour le Challenge Decaens.

Trophée de Normandie de (Compak Sporting). Cent plateaux de CS ou de PC, il se déroule en Open. Il a été décidé de l'organiser une année sur deux en Parcours de Chasse. Donc en 2023, il sera en PC.

Le Comité Régional fournit un Trophée qui est remis en jeu chaque année et devra être gagné **deux** fois de suite par un tireur du même club pour être conservé. L'arbitrage se fait de la même façon que pour le Challenge Decaens.

Le Comité Régional fournit médailles et coupes. Les diplômes doivent être imprimés par le Club organisateur, sur du papier de fort grammage (160 ou 250 gr). Les résultats des Compétitions devront être affichés sur un Tableau ou un écran suivant le mode d'organisation.

Le Cahier des Charges avec versement de caution (300€) est obligatoire, le Club qui n'aurait pas retourné celui-ci, un mois avant la Compétition, se verrait retirer celle-ci. Nous vous rappelons qu'en aucun cas le montant d'un chèque de caution ne doit être défalqué des redevances du Club au Comité Régional.

RESULTATS : Les résultats de chaque compétition **doivent être envoyés**, à chaque Club ayant des tireurs engagés, **par mail [ou par courrier]**, ainsi qu'au Président du Comité, au Trésorier et au Secrétaire pour les classements, **ainsi qu'à la F.F.B.T. pour la F.F.B.T, penser à envoyer le fichier Internet (Extraction en CSV) pour que les résultats figurent sur le site Fédéral !!** Obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Championnat de France.

Le Tireur ayant abandonné ou ne s'étant pas présenté (sans motif valable) sera sanctionné. Cette mention devra figurer sur les feuilles du tirage au sort des planches de tir adressées à chaque tireur.

Un tireur qui pour une raison quelconque abandonnera au cours d'une compétition ne pourra le faire qu'en ayant été examiné sur place par un médecin présent ou en se présentant au médecin de service désigné par le club organisateur ou le jury.

Si un tireur est inscrit au Championnat de Ligue et qu'il ne participe pas, mais qu'il a prévenu son club ou le club organisateur de son absence. Il n'y aura pas sanction, si toutefois l'excuse est valable et pas du genre je ne serai pas là parce que je ne tire pas en même temps que Machin.

En cas d'abandon sans motif valable, le tireur sera interdit de compétition l'année suivante. (Décision unanime de l'A.G.2010)

Catégories : Vous êtes invités à vous reporter aux renseignements figurant sur la licence ou Weblice.

Attention, à compter de 2023 la Fédération a décidé d'adopter les nominations de la FITASC afin d'éviter les confusions. Donc désormais les Catégories sont : Man (F, 1°, 2°, 3° et 4°), senior (A & B), Vétéran, Master... Il n'y a pas de changement pour les Juniors, Cadets et Dames.

Arbitrage : le remboursement des frais des Arbitres a été modifié. Il passe à €.100 (~~€90~~) par jour, dont **€.30** (~~38~~) par le Club et **€.70** (~~52~~) par le Comité Régional, le repas de midi est OFFERT PAR LE CLUB (décision A.G.1999 à l'unanimité !), plus **€ 0.50** du km, dû par le Club, pour l'Arbitre responsable qui se déplace la veille pour tracer (ou régler les fosses*).

*Les fosses pouvant être tirées à l'entraînement sur les trajectoires de la compétition, le club prend contact avec le responsable pour qu'il règle celles-ci en cours de semaine.

Fosses : 2 Arbitres par fosse

Parcours de Chasse: 6 Arbitres pour 4 Postes. (12 Arbitres pour 8 postes.)[9 arbitres pour 6 postes(2022)]

Compak: 4 compaks : 2 Arbitres par C. S.

L'indemnisation de pullage (20€ par jour), n'est due par le club que pour le Parcours de Chasse et l'English Sporting. Pour les autres disciplines, la gestion des pulleuses est assurée par les arbitres sans aucune compensation financière!

Remarque, le Comité Régional augmente sa participation, celle du Club est allégée (30€ au lieu de 38€).

Le Comité Régional a décidé que le repas (25€ maximum) le jour de l'Assemblée Annuelle des arbitres leur serait offert. Les déplacements pour se rendre à cette même Assemblée, seront défrayés, à condition que ceux-ci fassent un maximum de covoiturage, avec leurs proches voisins (A l'essai pour 2022). Reconduit pour 2023.

--La visite Médicale est obligatoire. Si celle-ci n'est pas effectuée, le tireur ne peut participer au Championnat et ne peut prétendre à aucun remboursement, l'erreur étant de son fait.

--Depuis 2018, sur la licence en deux volets, un certificat médical est inscrit. Vous devez le faire remplir par le médecin, dans tous les cas. Sinon l'assurance ne sera pas valable, même et surtout à l'entraînement. Pensez à le signaler à vos adhérents et à le vérifier souvent. Il en va de votre responsabilité !!

FINIADA : Accès au fichier des interdits de possession d'armes. Ce fichier est en consultation permanente. Et si la licence ne peut être délivrée ou doit être réclamée pour annulation, suite à l'inscription du demandeur sur celui-ci il n'y aura aucun remboursement. Mais le plus important me paraît être l'inscription dans ce fichier, qui peut intervenir à tout moment suite à une décision de justice pour une infraction bénigne.

Attention, les informations fournies aux Présidents de Club sont CONFIDENTIELLES !!!!

SIA : Depuis le début de l'année 2022, le S.I.A, râtelier numérique est en train de se mettre en place. Vous devrez tous vous y inscrire. Toutes les démarches étant dématérialisées, il sera le Sésame pour nous tous. Il faudra créer un compte personnel sécurisé. Beaucoup de retard ayant été pris, il faudra attendre Septembre 2023 pour les tireurs sportifs.

Pour tous renseignements : INTERIEUR.GOUV.FR/ARMES

RGPD : Le règlement qui encadre la préservation des données personnelles, vous ne devez conserver aucune donnée, et pour avoir accès à celles-ci vous devez y être autorisé par la personne concernée.

Logiciel HKTrap: Pour les Clubs qui le désirent, il peut être acheté via le formulaire de commande disponible sur le site Fédéral.

Il n'est pas prévu de formation en 2023, pour ceux qui rencontrent des difficultés dans son utilisation, je reste disponible, soit par téléphone ou dans le pire des cas en me déplaçant (doit rester exceptionnel).

Rappel important : Tout Club qui postule à l'organisation d'une compétition (Championnat de Ligue, Challenge ou Trophée) doit être autonome dans la gestion des classements sur HK Trap.

Le site Internet du Comité Régional : Vous disposez maintenant d'un site Internet pour y récupérer quelques informations. Il a été créé par Jessy TREMPU et c'est notre Ami Alphonse MARIE qui assure la maintenance. Si vous voulez y trouver des infos, il va falloir penser à m'en faire suivre. Sinon, vous pouvez y trouver les renseignements concernant les différentes compétitions de Ligue, ainsi que les Trophées et Challenges. Pour le reste, si vous nous faites parvenir un lien avec vos sites respectifs, nous les mettrons sur ce site afin que les renseignements puissent être récupérés directement à la source. Avec le RGPD il devient difficile de faire de l'information sans diffuser de données personnelles, donc avec ce système, uniquement les données que vous souhaitez seront consultables.

L'Adresse de celui-ci est : www.ligue-de-normandie-ball-trap.fr

Ce sera aussi le Sésame pour s'inscrire aux Championnats de Ligue, Open, Trophées et Challenges.

Aide aux Jeunes : Le compte-rendu sera envoyé par Email aux responsables de Clubs, charge à eux d'en assurer la diffusion à leurs licenciés.

Les fonds disponibles seront utilisés en priorité pour doter chaque Junior et Cadet qui participera aux Championnats de Ligue. Le montant du bon d'achat était de 25€ (décision de l'A.G.2018, à l'unanimité) par jeune. Il est désormais de 30€ et sera distribué, comme par le passé, le matin des Championnats, il sera utilisable pour acheter des cartouches dans un certain nombre de magasins ayant accepté de les prendre en compte. De plus les engagements aux Championnats de France sont remboursés et les participations aux Championnats de Ligue sont pris en charge par le Comité Régional.

Inscriptions aux Compétitions Fédérales : Vous êtes maintenant habitués à vous inscrire directement sur le site Internet de la Fédération (www.ffbt.asso.fr), le site est sécurisé et accepte votre paiement par carte bancaire. **Ceci concerne les présélections, les sélections nationales et les championnats de France.**

Dopage: Même si notre Sport n'est pas vraiment concerné par ce FLEAU, ne soyez pas étonnés de voir lors d'un Championnat Départemental ou Ligue un Docteur avec un ordre écrit lui stipulant de procéder à un tel contrôle sur tel et tel tireurs.

D'autre part, la liste des produits interdits peut être consultée à tout moment par les tireurs afin de se renseigner sur le site Internet du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En ce qui concerne les tireurs qui prennent des produits pour se soigner, il est impératif de monter un dossier près de l'AFLD pour éviter une procédure disciplinaire en cas de contrôle.

La Revue: La Normandie n'y apparaîtra que si les clubs organisateurs de compétitions et concours y envoient des photos et comptes-rendus (via la F.F.B.T).

Dérogations : « Je vous rappelle qu'il n'est plus délivré de dérogation par la F.F.B.T. pour participer aux Championnats de France ». Si vous ne participez pas au Championnat de Ligue de la discipline, vous pourrez participer au Championnat de France uniquement en Hors-concours et ce, si toutefois il reste des places disponibles à la fin des inscriptions.

Mutations : Dans ce domaine, il y a eu, avec l'informatisation des licences et Weblice, une évolution énorme. Désormais, le licencié doit via son compte sur le site Fédéral, faire sa demande de mutation. Celle-ci sera directement prise en compte, à partir du moment où elle est faite avant le 31 Octobre de la saison en cours.

Écoles de Ball-Trap: Les Écoles de Ball-Trap sont maintenant en place. Un certain nombre de Clubs Normands ont répondu présent et je les en félicite. Il est utile d'encourager les autres à faire de même.

Il est à espérer que les indécis vont finir par adhérer à ce système, qui même s'il ne vous paraît pas parfait a le mérite d'exister et a été difficile à concocter. De plus en y adhérant, vous pourrez aider à le faire évoluer et à corriger les manques qui peuvent exister.

Aujourd'hui, il faut être « École de BT » pour que les Jeunes et les Dames continuent à pouvoir bénéficier des Cartouches Fédérales. Même si des Initiateurs Libres existent dans vos Clubs, ils perdront leur qualification si votre Club n'est pas « École ».

Une Formation d'Initiateurs de Clubs est en train de se mettre en place pour 2023. Elle se déroulera sur deux jours. 1° Journée à Evreux le samedi 11 Mars.

2° Journée à Crosville le samedi 1° Avril.

Je laisse à Eric Tirelle, notre Référent Régional le soin de vous en parler : Ces stages de formation s'adressent en priorité aux Clubs labellisés EFBT. Il est rappelé que ce ne sont pas des stages de perfectionnement pour les tireurs. Mais bien des stages de formation d'Initiateurs qui sur le stand accueillent les nouveaux tireurs. Ils les accompagnent pour se mettre le fusil à l'épaule et découvrir un nouvel environnement où évoluer en toute sécurité par rapport à soi-même et aux autres utilisateurs du stand.

Concernant les Clubs labellisés, la configuration idéale, est d'avoir deux Initiateurs actifs. Afin d'éviter une surcharge ne reposant que sur une personne. De plus en cas de départ de l'un des deux vers un autre club, vous restez à pouvoir assurer l'école et l'accueil.

J'attire votre attention sur un point important. Toute licence non renouvelée entraîne la perte de toutes les qualifications acquises auparavant (Arbitre, Initiateur....).

-Depuis quelques années maintenant, le Comité Directeur vous demande comme cela doit être fait, de fournir à la ligue, a) la constitution du bureau de votre club, b) le compte-rendu d'A.G, c) vos comptes. Un certain nombre de clubs l'ont fait, mais il en reste toujours pour se faire tirer l'oreille. Il serait pourtant bien de savoir à qui l'on s'adresse quand on a besoin d'un contact avec un club. Pour ce qui est du compte-rendu d'A.G, celle-ci étant obligatoire une fois par an, cela permet de s'assurer que le club est en règle avec la loi. Concernant le bilan financier, apparemment, cela gêne quelques clubs, ce qui est difficile à comprendre, étant entendu que celui-ci doit être fourni à tous les membres du club, il n'a donc rien de secret. Si certains clubs éprouvent une gêne à le fournir, ceci peut être compréhensible, mais pour les autres éléments je ne vois pas où peut résider le problème.

Pour pouvoir demander des subventions et pour la plupart des démarches, vous devez maintenant avoir un numéro SIRET ou SIREN, suivant les cas. INSEE Rouen.

Déplacements : Suite à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 28/09/2007, désormais les membres de celui-ci seront indemnisés lors de leur déplacement aux réunions. Aucune objection, adopté à l'Unanimité.

Tarif des déplacements, afin de s'aligner sur la F.F.B.T, le tarif du km du Comité Régional est porté à 0,50€ depuis le 1^o Janvier 2023 étant donné qu'il suit l'évolution de celui de la FFBT.

Questions diverses:

Question N°1 : Lors du Trophée de Normandie de DTL de Crosville, nous avons constaté la présence de plusieurs personnes Hors-Concours qui étaient classées normalement. Pourquoi ? (Patrick Michel – Argentan).

Réponse : - Il n'était pas prévu de classement Hors-Concours. Les engagés étaient des licenciés FFBT, rien ne s'opposait à leur classement. Aucune précision sur ce point ne figurant dans nos documents.

Si j'interprète le sens de votre question, il s'agit d'un Trophée de Normandie, donc il devrait être réservé aux tireurs Normands. Nous sommes d'accord sur ce point. Il se trouve que vous n'avez pas été le seul à mettre le doigt sur ce problème. Nous n'avions jusque là, jamais été confronté à ce problème, il vient du fait que les inscriptions étaient par le passé faites par les clubs et donc il n'y avait que des inscrits normands. Le fait de passer en inscription sur internet a débouché sur des inscriptions extérieures. Nous n'avions pas anticipé. Il se trouve que vous êtes tous favorables à ce que ces compétitions restent des compétitions ouvertes aux normands.

Après avoir étudié le problème en réunion de Comité Directeur, nous vous proposons donc la formule suivante. Les classements seront réservés aux tireurs licenciés en Normandie. Les tireurs extérieurs feront l'objet d'un classement supplémentaire, qui reprendra toutes les catégories et séries confondues. Un scratch extérieur, si on peut l'appeler ainsi.

Cette formule vous paraît-elle satisfaisante ? Apporte-t-elle la solution souhaitée ? OUI à l'unanimité. Donc formule retenue pour 2023 et à l'avenir.

Question N°2 : Le Club a reçu la dotation d'un fusil par la FFBT, que je remercie, pour son école de Ball-Trap.

Le fusil est au nom du Président, doit-il le déclarer dans son compte SIA, comme prévu dans le contrat avec la Fédération ?

Pour des raisons de permanence sur le stand, le fusil ne sera pas toujours chez le Président, il pourra se trouver chez une ou deux autres personnes (nommées par le bureau). Est-ce que ces personnes doivent aussi déclarer le fusil en leur possession sur leur compte personnel SIA ? (Jacques Prével – Astac).

Réponse : - Je ne pense pas qu'il soit possible de déclarer la même arme sur plusieurs comptes SIA. Mais dans le cas présent, le problème ne se pose pas. Le fusil est attribué à l'association, son représentant est son Président. Demain, celle-ci peut pour de multiples raisons changer de Président. Donc il faut attendre que le SIA soit ouvert aux associations. Ouverture prévue en Septembre 2023, sur le calendrier actuel. Il faudra tout de même demander confirmation à la Fédération.

Question N°3 : Y-a-t-il de nouvelles dispositions ou réglementations en ce qui concerne le plomb sur les stands de Ball-Trap pour la saison 2023, voire 2024 ? (Jacques Prével – Astac).

Réponse : - A ce jour, la Fédération est toujours en attente de réponse sur ce point, la question ayant été traitée conjointement avec la FFTir.

Question N°4 : Serait-il possible que tous les clubs donnent leurs dates de concours lors de l'A.G du Comité Régional. Ceci afin d'éviter de se retrouver avec une multitude de concours non prévus, organisés dans la même période. Ce qui perturbe la participation. (Michel Charles – Le Plateau).

Réponse : Il faudrait pour cela que les clubs veuillent bien faire part de leur date. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. J'espère qu'ils en prendront note et le feront désormais. Je pense malgré tout que c'est un vœu pieux!

-Autre point important, lors d'altercations entre tireurs, mais surtout entre tireur et dirigeant. Si le ton monte et que l'on en arrive à des menaces graves qui peuvent mettre en danger l'une des personnes, n'hésitez pas à faire discrètement appel aux services de police. Il faut un cas très sérieux, bien évidemment. L'historique prouve que dans un tel cas, la plainte déposée peut être classée sans suite. Ensuite, pour réunir une commission de discipline, les délais sont assez courts. Ne les faites pas déplacer pour une broutille. Attention aux conséquences que peut avoir un tel appel. Restez vigilant.

Toutes les questions ayant été abordées, il est procédé à la remise des Mérites Régionaux.

Mérite Régional :

Il doit être remis à des Bénévoles qui œuvrent dans les Clubs depuis de nombreuses années. Ce doit être la récompense du temps et du travail donné gracieusement pour les autres. Une mise en valeur du Bénévolat et de ceux qui s'y donnent. Je laisse maintenant la parole à Martine Delaunay (Présidente de la Commission Récompenses) pour remettre les Mérites Régionaux à des Bénévoles qui les méritent amplement et sans qui nos Clubs ne pourraient fonctionner et recevoir le plus grand nombre.

Ont reçus le Mérite Régional :

En 2021 : -Patrick MICHEL (BTC Argentan).

En 2022 : -Gérard BOUQUEREL (E.S.Falaise).
-Michel KEMBELLEC (A.S Breteuil).
-André LEMOINE (BTC Andrésien).
-Grégory REGNIER (BTC Le Plateau).
-Guy RENAUDIN (ASTAC).
-Emmanuel CHARTIER (BTC Argentan).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est déclarée close à 12h45.